

Des outils devenus *incontournables*

Les guichets uniques, centres de formalités, portails et espaces entreprises sont de plus en plus consultés par les futurs créateurs lorsqu'ils recherchent des informations sur les différentes démarches administratives à effectuer, mais aussi par les entrepreneurs établis. Il faut dire que depuis quelques années, les ministères et Chambres professionnelles ont fait un énorme effort pour en étoffer les rubriques. Entretien avec Tom Theves, conseiller de gouvernement 1^{ère} classe à la Direction de la politique d'entreprise au ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et Emmanuel Baumann, conseiller de gouvernement 1^{ère} classe au ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement.



Emmanuel Baumann, conseiller de gouvernement 1^{ère} classe au ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement et **Tom Theves**, conseiller de gouvernement 1^{ère} classe à la Direction de la politique d'entreprise au ministère de l'Economie et du Commerce extérieur.

Comment se porte le Portail à guichet unique www.entreprises.lu aujourd'hui ?

Tom Theves – www.entreprises.lu est toujours l'un des sites de l'Etat les plus visités au Luxembourg. Les rubriques évoluent et s'étoffent constamment. En plus des rubriques destinées aux futurs créateurs, vous y trouvez aussi des informations sur la propriété intellectuelle, sur les RH, sur la transmission d'entreprise, par exemple. Nous planifions actuellement d'autres rubriques qui seront en ligne prochainement. Le site est géré conjointement par le ministère des Classes moyennes, le ministère de l'Economie et le ministère de la Fonction publique.

Et l'esprit d'entreprise ?

Tom Theves – Par rapport à d'autres pays et/ou régions, le Luxembourg n'a pas à rougir. Le taux de création d'entreprises y est assez élevé. Il est vrai que la part des Luxembourgeois parmi les créateurs d'entreprise a tendance à diminuer, mais cela ne fait que refléter la composition du marché du travail. Il faut continuer cependant à sensibiliser, surtout les jeunes, à l'esprit d'entreprise. C'est la raison pour laquelle il faut continuer à développer des projets d'entrepreneuriat dans les écoles et essayer d'englober les enseignants. Le concours des mini-entreprises ou la se-

maine de la création d'entreprise qui se tiendra pour la 2^e année consécutive en novembre sont des initiatives à encourager et à promouvoir.

Emmanuel Baumann – Etant donné que les statistiques ne distinguent pas les indépendants salariés dans leur propre entreprise des autres salariés, il n'est pas facile d'obtenir les chiffres exacts du nombre total d'indépendants. L'enquête Eurobaromètre de 2004 a montré que le Luxembourg est dans la moyenne des autres pays. Au niveau des autorisations, elles sont en constante augmentation. Le Luxembourg compte environ 28 000 entreprises et quelque 600 entreprises supplémentaires sont créées chaque année. Donc, comme vient de le dire Tom Theves, le Luxembourg n'a pas à rougir sur ce plan-là.

La simplification administrative y est-elle pour quelque chose ?

Emmanuel Baumann – C'est surtout le fait que le ministère des Classes moyennes soit maintenant certifié ISO 9000. Grâce à cette certification, nous travaillons avec des procédures mieux définies, plus rapides, ce qui nous permet de délivrer les autorisations dans de meilleurs délais. L'an prochain, nous travaillerons avec un nouveau système informatique qui nous permettra encore de réduire les délais d'attente à une semaine au lieu des 18 jours actuels.

.../...

Tom Theves – Depuis quelques années, beaucoup d'instruments facilitant la création d'entreprise au Luxembourg et l'accès aux informations à destination des futurs créateurs ont été mis en place. De même que de nombreuses formations comme ce nouveau *Master of Science Entrepreneurship & Innovation* initié par l'Université du Luxembourg en collaboration avec la Chambre de Commerce et qui vise à encourager l'esprit d'entreprise et la création d'entreprises innovantes au travers d'une formation universitaire de haut niveau. Les nouvelles dispositions légales inscrites dans la loi de décembre 2006 vont également dans le sens

d'une meilleure sécurisation du statut d'indépendant en cas de cessation des activités. L'affiliation obligatoire de 5 années a été réduite à 2 ans et le travailleur indépendant peut prétendre à une indemnité de chômage de 80 % du revenu ayant servi pour les deux derniers exercices comme assiette cotisable, à condition évidemment d'avoir payé ses cotisations sociales. /

Propos recueillis par Isabelle Couset



www.entreprises.lu

Master of Science Entrepreneurship & Innovation (M.Sc.)

Ce *Master of Science* constitue la première concrétisation d'un partenariat étroit entre l'Université du Luxembourg et la Chambre de Commerce, répondant ainsi à la proposition formulée dès 2004 par la Chambre de Commerce de créer, au sein de la nouvelle Université, une chaire spécifiquement consacrée à l'entrepreneuriat.

L'objectif commun de la Chambre de Commerce et de l'Université du Luxembourg est d'encourager et de promouvoir l'esprit d'entreprise parmi les étudiants et de profiter de la création de l'Université afin de développer des formations de qualité et des activités de recherche de haut niveau dans le domaine de l'entrepreneuriat, de l'administration des affaires, de la gestion de l'innovation et de tous les sujets présentant un intérêt pour l'économie luxembourgeoise. Outre l'implication directe de la Chambre de Commerce dans ce projet, le *Master of Science Entrepreneurship & Innovation (M.Sc.)* bénéficie du soutien direct de nombreuses entreprises luxembourgeoises et de Luxinnovation, l'Agence Nationale de Promotion de l'Innovation et de la Recherche.

Le *Master of Science Entrepreneurship & Innovation (M.Sc.)*, réalisé au sein de la Faculté de Droit, d'Economie et de Finance, a pour vocation d'encourager l'esprit

d'entreprise et la création d'entreprises innovantes à travers la mise en place d'une formation universitaire de haut niveau destinée à des étudiants désirant se perfectionner et acquérir des connaissances pratiques, mais aussi à des cadres désirant développer leurs compétences professionnelles dans le domaine de l'innovation.

Il combine enseignements théoriques et immersion dans le monde de l'entreprise, en recrutant des étudiants d'origines académiques variées et en impliquant à la fois un corps enseignant international et de nombreux praticiens du monde des affaires. Le cursus dure un an et les enseignements sont exclusivement délivrés en langue anglaise. Il comporte un stage en entreprise de plusieurs mois et des sessions de travail régulières regroupant les entreprises impliquées dans le programme, les étudiants et les enseignants.

Contacts :

Bérange Coll, Université du Luxembourg
Tél : (352) 46 66 44-6810
E-mail : masterEI@uni.lu
www.uni.lu

Jean-Christophe Burkel
Département économique, Chambre de Commerce
Tél : (352) 42 39 39-359
E-mail : jean-christophe.burkel@cc.lu